

Aides aux échanges "jeunesse" Souabe-Mayenne



■ Objet

Soutenir les échanges de jeunes entre le Bezirk de Souabe et le Département de la Mayenne pour :

- favoriser les échanges interculturels et linguistiques
- encourager la coopération et la mobilité de la jeunesse entre nos deux territoires
- contribuer à la construction d'une Europe des citoyens.

■ Bénéficiaires

- établissements scolaires (collèges, MFR...)
- comités de jumelage
- jeunes professionnels
- autres groupes s'inscrivant dans le partenariat Souabe-Mayenne.

■ Conditions d'attribution

Les demandes d'aide seront analysées selon les critères suivants :

- visites, voyages d'étude et rencontres de jeunes mayennais et souabes (- 26 ans) dans le cadre du partenariat entre le Bezirk-Souabe et le Département de la Mayenne
- utilité et qualité du programme d'échanges interculturels
- implication binationale des jeunes dans l'élaboration du projet

Le versement sera effectué après le déplacement et sur transmission au Conseil départemental des éléments suivants :

- programme et compte-rendu du déplacement
- liste d'émargement des participants ou attestation pour les établissements scolaires mentionnant le nombre de participants
- bilan financier détaillé du déplacement

Montant de l'aide

Le montant de l'aide forfaitaire est de 50 € par jeune mayennais de moins de 26 ans et 50 € pour les accompagnateurs (dans la limite de 3 maximum par déplacement), quelle que soit la durée des échanges.

Dossier à présenter

Les dossiers complets sont adressés au Président du Conseil départemental de la Mayenne avant le début du projet et comportent :

- une demande écrite de l'intéressé au président du Conseil départemental
- l'objet, la durée et le programme du déplacement
- la destination, le nombre de participants et leurs âges
- le plan de financement prévisionnel du projet faisant apparaître les cofinancements (mairie, OFAJ, etc.) et la contribution financière des participants
- un relevé d'identité bancaire ou postal.



DOSSIER À RETIRER ET À DÉPOSER OU À RENVoyer À :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Hôtel du Département
Direction de l'attractivité et des territoires
Service Europe et territoires
39 rue Mazagran – CS 21429
53014 LAVAL CEDEX

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Direction de l'attractivité et des territoires
Service Europe et territoires
Tél. 02 43 59 96 90
fabienne.leridou@lamayenne.fr



LA MAYENNE
Le Département